

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DEVE 91 Subvention à l'association Agir Pour l'Environnement (APE) pour son action sur le territoire parisien .

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Agir pour l'Environnement pour son action sur le territoire parisien ;

Sur le rapport présenté par M. Denis BAUPIN au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association Agir pour l'Environnement dont le siège social est situé 2 rue du Nord (18e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011.